



APIJOURNAL Février 2021

Le mot du Président

L'hiver, un peu de calme au rucher, c'est le moment pour préparer le matériel nécessaire à l'évolution printanière de nos colonies et à la récolte, qui sera je l'espère, aussi bonne que l'an passé. C'est aussi prendre conscience des bouleversements climatiques qui vont impacter directement le cycle de nos abeilles. Sur des périodes très courtes, nous pouvons mesurer des amplitudes thermiques brutales avec des cycles de précipitations intenses. Plus que jamais, il nous faudra être présent auprès de nos colonies pour compenser, dans la mesure du possible, les carences liées à ces situations.

Nous commençons l'année 2021 dans "un brouillard sanitaire" engendré par la pandémie qui nous frappe depuis un an déjà. Cela nous oblige individuellement et collectivement à respecter des contraintes imposées par nos gouvernants, sans toutefois nous priver des soins que nous apportons à nos colonies. Ces mesures ne nous permettent pas de réunir l'assemblée générale prévue au mois d'avril à RUPT SUR MOSELLE. Nous communiquerons ultérieurement sur ce sujet dès que la situation le permettra.

A l'heure où je vous écris, toutes les permanences sont maintenues, et nous préparons la fête de l'abeille prévue au mois d'août. Les travaux aux Avolets se poursuivent et cette année sera consacrée au bâtiment principal avec entre autres la réfection complète de la toiture. Nous devons également nous occuper des abords avec la plantation d'arbres fruitiers et mellifères, l'aménagement extérieur du site, bref le travail ne manque pas.

Tout comme vous, notre conseil d'administration espère voir " le bout du tunnel" afin de pouvoir satisfaire au mieux votre passion d'apiculteur.

La distribution de la cire, s'effectuera aux Avolets le samedi 17 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Nous vous rappelons que si les conditions sanitaires ne sont pas modifiées les règles de gestes barrières et de port du masque sont obligatoires.

Bordereau d'adhésion au syndicat : Petit rappel pour les retardataires, pensez à renvoyer votre bulletin d'adhésion rapidement si vous ne voulez pas voir votre abonnement à l'Abeille de France s'arrêter, ainsi que l'assurance responsabilité civile. Merci.



Informations pratiques :

Traitement Anti-varroa

Vous trouverez, en pièce-jointe, le bordereau de commande des traitements anti-varroa. Cette année, vous avez le choix entre trois produits :

- **Apitraz** en 25 cm dont la molécule chimique est l'amitraze qui a une date limite d'utilisation optimale d'un an au prix de **23 euros**. Cette lanière a un effet flash selon les indications du fournisseur par la diffusion plus intense du produit en début de traitement et une durée minimale d'application de 6 semaines. Traitement pour 5 ruches.

- **Apivar** dont la molécule chimique est également l'amitrazé a une date limite d'utilisation optimale de deux ans au prix de **24,50 euros**. Cette lanière doit être laissée entre 10 à 12 semaines. Traitement pour 5 ruches.
- **Varromed** traitement **biologique** à base de substances naturelles - acide oxalique – acide formique. Conditionné en bidon de 550ml, il est recommandé pour 4 ruches. Le bidon est au prix de **24 euros**
 - **Avantages :**
 - Ce traitement est utilisable en apiculture biologique
 - Il est applicable au printemps, été-automne, et même en hiver lors de belles journées
 - La pose des hausses peut se faire le lendemain du traitement
 - Aucune accoutumance de la part de varroa
 - **Inconvénients :**
 - Il ne traverse pas les opercules, et n'a donc aucun effet sur les varroas présents dans les cellules operculées. Aussi, il est nécessaire de faire plusieurs traitements successifs lorsqu'il y a du couvain.

Votre bordereau de commande doit être accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du GDS SA88.

Le GDS vous remboursera par lettre-chèque votre quote-part de subvention régionale d'aide à la lutte anti- varroa à la condition que vous ayez déclaré vos ruches sur le site du ministère de l'agriculture.

Le bordereau de commande et votre chèque à l'ordre du GDS SA88 sont à adresser

Impérativement avant le 30 avril 2021 à :

Mr Antoine JACQUOT – 1077, Rue d'Epinal - 88220 DOUNOUX

Commande d'essaims

Les commandes d'essaim Dadant ou Voirnot sont à faire à l'aide du bulletin en pièce jointe accompagné **d'un chèque de la totalité de la commande libellé à l'ordre de « Le Miel de la Montagne Vosgienne** et elles doivent être adressées avant le **15 avril 2021** à :

Mr Michel FILSTROFF - 22 Thirville 88430 VIENVILLE

Le prix des essaims Dadant hivernés (20 disponibles) ou Voirnot hivernés (15 disponibles) au tarif de 150 euros seront disponibles fin avril dans la limite de 2 essaims par apiculteur.

Les essaims de saison Dadant ou Voirnot seront disponibles courant juin au prix de 130 euros.

Travaux aux Avolets

Dans le cadre de l'aménagement des espaces verts du rucher, notre responsable parcs et jardins est à la recherche de bras pour l'aider à l'entretien et plantation d'arbres fruits et arbustes mellifères. Le syndicat envisage de réaliser un chemin pédagogique pour nos apiculteurs et visiteurs.

Vous pouvez contacter Dominique DURAND à l'adresse courriel :

lerucherduperedurand@orange.fr



Adresse mail du syndicat : mmv88@orange.fr

BORDEREAU DE RESERVATION D'ESSAIMS

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Adresse courriel :

N° téléphone :

Nombre d'essais au prix de 150 euros :

Nombre d'essais au prix de 130 euros :

Cocher la case correspondante

Dadant

Voirnot

Je verse 150 euros à la commande soit : 150 € X .. = €

Je verse 130 euros à la commande soit : 130 € X .. = €

Par chèque libellé à l'ordre du Miel de la Montagne Vosgienne

Les commandes ne seront prises en compte que si le chèque accompagne ce bordereau.

Le tout est à renvoyer avant le 15 avril 2020 à :

Mr Michel FILSTROFF
22 Thirville
88430 VIENVILLE



Date

Signature